République française
Département de l'Aude
Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Envoyé en préfecture le 05/05/2025
Reçu en préfecture le 05/05/2025
Publié le
ID : 011-200035707-20250422-DEC22042025_001-AR

Bram, le 22/04/2025

DÉCISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Communautaire
(article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DEC-22-04-2025-001

Nature de l'acte: Attribution Marché Public

Objet: Attribution de marché pour la consultation « CONSTRUCTION D'UN POINT MULTI-SERVICES « COEUR DE LA PIEGE »

Le Président de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2123-1, R2123-1-1°,

Vu la délibération en date du 14 avril 2025 par laquelle le Conseil Communautaire a chargé Monsieur le Président, par délégation, de prendre certaines des décisions et notamment son alinéa 1.13,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence n° 24-118133 au BOAMP du MAPA 2024ADMIN2,

Considérant le classement, dans le rapport d'analyse,

Considérant que le pouvoir adjudicateur a retenu les offres

D É C I D E

Article 1:

D'attribuer le marché « Construction d'un point multiservices « Cœur de la Piège » » comme suit :

Lot(s)	Désignation	Entreprise	Montant ht
01	VRD	Cazal	294 206,80 €
02	GROS ŒUVRE	David SAS	193 199,47 €
03	FACADE OSSATURE BOIS - CHARPENTE - COUVERTURE	Bois de Cœur Concept	145 000 €
04	CVC - PLOMBERIE SANITAIRES	Staf	82 786 €
05	ELECTRICITE CFO - CFA	Chartier Elec	47 900 €
06	SERRURERIE - METALLERIE	Metal d'Oc	33 057,05 €
07	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - OCCULTATIONS	Pays d'Olmes	73 425,12 €
08	MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT	Menuiserie Tiquet	48 797,57 €
09	CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS	Peries & Fils	79 000 €
10	PEINTURE - NETTOYAGE - FAIENCES	Peries & Fils	400 000 €
11	REVETEMENTS DE FACADE	Lot Infructueux	
12	ESPACES VERTS	E2V Paysage	42 500 €

Article 2:

Que sa durée sera de 9 mois à compter de la réception de l'ordre de service de démarrage,

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....
- notifié le: .....

AV

Envoyé en préfecture le 05/05/2025
Reçu en préfecture le 05/05/2025
Publié le
ID : 011-200035707-20250422-DEC22042025_001-AR

Article 3:

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Aude.

André VIOLA,
Président

Le Président

André VIOLA.